



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 10 février 2023

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy,

Était excusée : JOUANNY Michèle (pouvoir à GONON Florence),

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 10

VOTANTS : 11

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

POUR : 11

Délibération n° 2023/13 : Echange de parcelle

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'acquérir la parcelle AB206 pour permettre l'aménagement d'espaces de stationnement à l'entrée Nord du village et la décision du conseil municipal d'acheter l'ensemble des parcelles appartenant à ce propriétaire. Après discussion avec celui-ci, il s'avère qu'un échange est plus adapté à ses attentes.

Vu la délibération n°2022/56 du 28 septembre 2022 portant acquisition des parcelles propriétés du compte C00030,

Considérant la volonté du propriétaire de la parcelle AB206 de procéder à un échange,

Considérant la possibilité de la commune d'échanger la parcelle AB264,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ABROGE la délibération n°2022/56 du 28 septembre 2022 approuvant l'acquisition de parcelles,

APPROUVE l'échange de la parcelle communale cadastrée AB264 avec la parcelle cadastrée AB206,

DIT que l'acte authentique sera établi par Maître Laurent MAGNIN, Notaire à Dijon (Côte d'Or),

DIT que les frais relatifs à cet achat sont à la charge de la Commune,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture : 27 FEV. 2023

Date de publication : 27 FEV. 2023

